



	Séminaire doctoral 2018-2019 domaine conception
	<b>Conception, patrimoine et territoire</b> <b>Le cas bassin minier du Nord-Pas-de-Calais</b>
Mercredi 6 mars 2019	Conception et organisation : <b>Frank Vermandel</b> , architecte HDR Responsable du domaine conception du LACTH
14h30-17h30	Chercheur invité : <b>Philippe Prost</b> , architecte, professeur à l'ENSA Paris Belleville, laboratoire IPRAUS
salle Jean Challet (1 <sup>er</sup> étage)	Chercheuse associée au LACTH : <b>Béatrice Mariolle</b> , architecte, docteure en architecture, professeure à l'ENSAP Lille
	Doctorante LACTH : <b>Noémie Devaux</b> , architecte
	Discutante : <b>Céline Barrère</b> , sociologue et ethnologue, maître de conférence à l'ENSAPL, chercheuse LACTH, domaine Territoire

## Introduction

L'inscription du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais au Patrimoine Mondial de l'Unesco en 2012 apporte un nouvel éclairage sur un territoire en déclin depuis la fermeture des sites d'exploitation miniers. Cette reconnaissance patrimoniale met en relief la notion de « paysage culturel évolutif vivant » ; elle s'inscrit dans la lignée d'une série d'actions menées par l'Etat et les collectivités territoriales pour redynamiser une région en crise. Cependant, cette nouvelle visibilité, qui s'appuie essentiellement sur le patrimoine et le renouveau culturel, n'est pas sans poser question à un moment où les indicateurs sociaux et économiques restent préoccupants.

Cette séance visera à interroger les effets et les paradoxes qu'engendre la reconnaissance patrimoniale d'un territoire en déprise et à questionner le rôle de l'architecture et l'action de l'architecte dans un tel contexte.

*Mots clés* : Conception, architecture, patrimoine, Unesco, territoire

## De la pratique à la recherche, de l'architecture au territoire

**Philippe Prost**, architecte, professeur à l'ENSA Paris-Belleville, laboratoire IPRAUS.

*Texte reprenant son intervention orale.*

Philippe Prost s'est intéressé au Bassin Minier par le biais de l'architecture : tout d'abord par le projet du mémorial de Notre-Dame de Lorette depuis lequel les terrils sont visibles. Ceux-ci sont liés au mémorial puisque les combats qui ont eu lieu dans la région visaient à contrôler l'énergie. Ici tout part du charbon et tout retourne au charbon. En travaillant dans cette région, il a répondu à un appel d'offre pour le projet de la Cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière, une des cinq cités pilotes. Ce projet a donc été sa première approche du paysage, au sens large du terme, du Bassin Minier.

Philippe Prost a développé son approche au travers de trois mots qui en sont les principales entrées : *Contexte – Mémoire – Création.*

Dans le cas de la Cité des Electriciens, le *contexte* du projet est celui d'un paysage culturel évolutif vivant, modelé par la révolution industrielle et inscrit à l'Unesco depuis 2012. C'est un patrimoine du

quotidien, une architecture économe, construite avec peu de moyens, que l'abandon a fortement fragilisé. Ce patrimoine du quotidien à la morpho-typologie particulière est inscrit aux Monuments Historique comme archétype de la cité minière du XIX<sup>ème</sup> siècle (une des premières du territoire). Elle est construite selon une hiérarchie des constructions et de l'organisation spatiale. La Cité s'inscrit également dans le contexte plus large du Bassin Minier et de son histoire, ses enjeux et ses besoins. Abandonnée et inhabitée depuis plusieurs années, elle était en très mauvais état lors du démarrage du projet.

Le programme prévoit la réhabilitation d'une partie des maisons en logements sociaux -ce qui permet d'en faire une vraie cité habitée et non pas muséifié, mais également en gîte, en espace d'exposition, résidences d'artistes, et centre d'interprétation.

La *mémoire*, dans la continuité de l'étude du contexte, s'appuie sur l'étude historique approfondie afin d'analyser l'évolution urbaine et architecturale de la cité, son développement au travers des constructions et démolitions successives qui ont modelé l'ensemble urbain. Ce travail a également été accompagné par une étude historique paysagère, étant donné les liens étroits entre la maison et son jardin, entre le bâti et le parcellaire, tant dans la composition urbaine que dans le quotidien des mineurs qui l'habitaient. Ce projet a donc la volonté de s'inscrire dans la continuité de la typologie de la cité : réinterpréter le modèle, adapter l'architecture aux nouveaux programmes tout en conservant l'intégrité du Bien inscrit à l'Unesco. Il s'agit donc d'une approche intégrée du paysage et de l'architecture, qui permet de revisiter et faire revivre la Cité des Electriciens.

Par exemple, de nouvelles ouvertures sont créées (car les maisons originelles étaient mono-orientées, en grande partie au Nord) par la modification de l'opus de la brique afin de conserver le visuel du mur tout en offrant une plus grande luminosité. Un second exemple est celui des carins disparus, dont la présence est restituée soit par le marquage de l'emprise au sol, soit par la construction de sa silhouette.

La *création* enfin, est ici celle d'un bâtiment neuf qui travaille avec le reste de la cité, en s'inscrivant à l'emplacement d'un ancien barreau de coron, en reprenant sa volumétrie. Les différentes maisons qui composent un barreau et qui le séquence sont alors en écho avec une série de failles qui rythme le nouveau bâtiment. Il s'agit donc pour cette nouvelle construction d'une reprise et d'une interprétation des codes architecturaux et typologiques des coron de la cité minière : afin d'offrir un large espace pour les expositions, le plancher du niveau supérieur présent dans les maisons de la cité est ici supprimé, et le projet propose un jeu d'emboîtement d'échelles en insérant un carin dans l'espace d'exposition. Il s'agit également d'utiliser des matériaux locaux, ou tout du moins le plus sain possible, afin de construire le nouveau bâtiment dans une similitude de forme vis à vis de la cité existante tout en s'adaptant aux problématiques de notre époque.

Ce projet lui a ainsi fait découvrir le Bassin Minier, de quitter l'image d'Épinal de *Germinal* et par ailleurs, il s'est attaché à ce territoire qui fascine. A la suite de ce projet, il a donc répondu à l'appel à projet lancé par la Mission Bassin Minier : « Pressions urbaines et protection de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bassin Minier patrimoine mondial ». Cette étude porte sur la question de la place du patrimoine dans ce territoire qui recherche une logique de développement (notamment suite à l'Engagement de l'État pour le Renouveau du Bassin Minier) et dont le patrimoine est peu connu et peu compris : autrement, dit, comment un territoire comme celui-ci peut-il être pris en compte comme un ensemble patrimonial à une échelle territoriale — ce qui est assez unique — et comment, dans un même temps, peut-on imaginer que ce territoire continue à vivre et à évoluer ?

Ce patrimoine est fragile car il n'a pas la reconnaissance de tous, comme peuvent l'avoir le Mont-St-Michel ou la cathédrale de Reims. Il subit donc des atteintes, des contraintes qu'il s'agit de saisir et

d'analyser pour mieux les prévenir — afin d'éviter d'entrer dans un système binaire trop réducteur pour la situation particulière du patrimoine du Bassin Minier. Cela a permis une réelle définition des termes, des notions des composants du Bassin Minier inscrits à l'Unesco, mais aussi un constat de la situation depuis l'inscription : quelles actions — ou inactions — sont-elles susceptibles d'affecter le Bien ? Mais se pose également le besoin de mise en perspective d'un patrimoine vieux de 200 ans vis-à-vis des autres temporalités du territoire (celle des élus par exemple).

Cela permet de poser la question : quels outils mettre en place ? L'enjeu étant de parvenir à un raisonnement d'ensemble afin d'aboutir à une approche mesurée : comment faire projet tout en œuvrant à un équilibre global ?

### **Bio-bibliographie**

**Philippe Prost** est architecte et urbaniste, diplômé de l'école de Chaillot, professeur à l'ENSA Paris-Belleville et chercheur au sein du laboratoire IPRAUS.

Il mène actuellement le chantier de la réhabilitation de la cité des électriciens à Bruay-la-Buissière pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane ainsi que l'étude pour l'identification des pressions urbaines et la protection de la valeur universelle du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, pour le compte de la Mission Bassin Minier et réalise enfin un travail de recherche intitulé « Le Bassin Minier, territoire à projets ; la question architecturale et sociale face aux enjeux énergétiques et patrimoniaux de la transition territoriale à l'œuvre », pour la Caisse des dépôts.

Il est l'auteur de nombreux articles et de plusieurs ouvrages dont notamment *Vauban, le style de l'intelligence*, *Une œuvre source pour l'architecture contemporaine* (Archibooks, Paris, 2007), *Pas de création sans mémoire – Leçon inaugurale de l'école de Chaillot* (Editions Cité de l'architecture & du patrimoine, Paris, 2016), « Les nouveaux territoires : la Cité des Électriciens, un projet pilote pour des enjeux régionaux » dans *Le patrimoine industriel au XXI<sup>e</sup> siècle, nouveaux défis* (Actes du congrès TICCIH Lille-Région 2015, 2018).

## HBM21

### Habiter le bassin minier nord-pas-de-calais au 21ème siècle

**Béatrice Mariolle, architecte, docteure en architecture, professeure à l'ENSAP Lille,  
LACTH**

Cette intervention a pour objectif de présenter les fondements d'une chaire partenariale sur le Bassin minier Nord-Pas-de-Calais. Elle se présente en trois parties qui permettent d'interroger la situation spécifique des sites miniers et leur possible transformation.

1 – De la déterritorialisation au projet local 2- Les fondements d'une chaire partenariale 3- Les réseaux internationaux sur le Post-minier

1 – De la déterritorialisation au projet local

L'organisation spatiale de la mine a été analysée, en 1952, par le géographe Max Sorre sous le terme de « complexe physiologique ». L'implantation minière y est décrite comme un ensemble qui, formé à la fois de l'outil de production, des voies d'accès indispensables à l'activité et de l'habitation des employés, se développe de manière autonome : « surimposition » des cités ouvrières sur les agglomérations agricoles et l'habitat rural du bassin minier ; renforcement de l'unité de ces cités autour d'une « communauté de travail » et d'un « lien de solidarité entre ses habitants par le métier » ; création d'un « fossé moral » entre des populations pourtant spatialement proches, « celles des mines et celles des villages, des villes, et des fermes ».

Nés d'une économie sectorielle écologiquement destructrice, ces territoires, aujourd'hui de l'après-mine, portent les stigmates d'un mode de développement qui n'est plus tenable mais avec les effets duquel il faut encore composer. Territoires fragilisés, à la fois visibles et invisibles, ils offrent des situations contemporaines où l'expérimentation des transitions vers une société post-carbone trouve particulièrement sa pertinence. Figures métonymiques d'un monde à réparer, ils sollicitent les analyses et contributions prospectives de nos disciplines de recherche, paysage, architecture, urbanisme.

L'histoire du Bassin minier Nord-Pas-de-Calais peut être lue au travers de ruptures dont l'exploitation minière et les guerres sont les marqueurs (1720, découverte du charbon; 1914, destructions importantes liées à la première guerre mondiale; 1945, nationalisation des mines; 1990, fermeture de la dernière mine; 2012, inscription Unesco; 2017, Engagement de l'État pour le renouveau du Bassin minier). Les dernières décennies, entre 1990 et 2012, ont été particulièrement marquantes avec d'une part le rejet de la mémoire et la destruction de plusieurs sites miniers, et d'autre part, la reconnaissance mondiale de l'Unesco.

A chacune de ces époques, les infrastructures racontent une histoire longue et centrifuge de dépendance extraterritoriale. En passant de zones de marais à une activité agricole puis à des installations minières et ensuite au tout-automobile, le territoire s'est construit sur une succession de logiques géologiques et économiques, guidées par l'eau et la topographie et inscrivant le territoire dans une tension permanente avec les grandes infrastructures nationales et internationales (entre Calais et le Rhin, entre Paris et Lille, d'un site minier à l'autre, au cœur d'un réseau autoroutier). Aujourd'hui, la superposition de ces réseaux rend ce territoire illisible et témoigne de cette déterritorialisation à l'œuvre.

Ce processus de déterritorialisation peut être décrit dans le sens qu'en donne Alberto Magnaghi, d'un territoire de moins en moins un bien commun, un espace abstrait de localisation des masses d'individus dont les cycles de vie sont indépendants des caractères identitaires des lieux qui constituent leur patrimoine collectif. Au contraire, le développement local implique que chaque lieu soit producteur de biens qui ne peuvent être produits ailleurs justement parce qu'ils sont liés à la valeur ajoutée du patrimoine territorial dans son unicité et lui permettent de rivaliser avec d'autres mais aussi de coopérer.

Ce passage de la déterritorialisation au projet local s'inscrit, depuis 2017, dans le cadre d'une nouvelle période de projets avec l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, signé le 7 mars 2017, qui propose un plan d'actions sur dix ans autour de quatre axes principaux : l'excellence en termes de transition énergétique, un développement à la fois social, économique et citoyen, une réparation du passé et une responsabilité et solidarité des acteurs du territoire. A travers ces objectifs, on peut lire la volonté de mettre l'humain et le patrimoine au cœur des projets et d'innover dans les modes de faire. L'appropriation de ce renouveau par les habitants constitue donc un enjeu central.

Dans ce cadre, l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco peut être interrogée à partir des débats récemment menés dans les instances internationales : Sommet Habitat III des Nations Unies (Quito, 2016) qui accorde au patrimoine un rôle majeur dans l'avenir durable des villes; rapport mondial de l'UNESCO de 2016 intitulé 'Culture : futur urbain' qui inscrit comme thématique majeure les 'human-centred cities'; Assemblée Générale de l'ICOMOS (Delhi, 2017) autour de «Patrimoine et démocratie».

Ce contexte fait du Bassin Minier un site particulièrement pertinent pour interroger le rôle social de l'architecture et du paysage dans un cadre patrimonial avéré. Il permet de mettre en résonance un contexte historique majeur (Le Patrimoine Mondial de l'Unesco) avec les débats contemporains sur la transition écologique vers une société post-carbone.

Le projet local consiste alors à faire émerger des figures territoriales qui rendent compte des processus de coévolution historique permettant de définir une identité territoriale caractéristique. Plutôt que de parler de patrimoine architectural et paysager, on parlera de patrimoine territorial comme un récit construit sur le temps long, qui associe les humains et l'occupation du sol, le bâti et le non bâti.

## 2- Les fondements d'une chaire partenariale sur le Bassin minier Nord-Pas-de-Calais

Promues par le Ministère de la Culture, les chaires partenariales entendent fédérer les acteurs de l'enseignement, de la recherche, du monde professionnel et de l'entreprise autour de thématiques prioritaires ou émergentes, pour répondre aux enjeux architecturaux du développement durable des territoires. Elles s'inscrivent dans la Stratégie Nationale pour l'Architecture (SNA) qui fait de la recherche un levier prioritaire pour donner une impulsion nouvelle à l'architecture.

La chaire partenariale Bassin Minier a pour ambition de devenir une structure ouverte d'interaction locale fondée sur des démarches de recherche, d'innovation pédagogique et de développement de réseaux internationaux. La dimension pédagogique y est centrale, en lien étroit avec les acteurs locaux et consistant à former des jeunes professionnels du paysage et de l'architecture aux enjeux à la fois patrimoniaux, sociaux et environnementaux. La pédagogie s'appuie sur des travaux de doctorat et de recherche interdisciplinaires et internationaux qui explorent les sujets et identifient les questions.

Elle se déploie autour de 2 enjeux:

- Contribuer aux débats sur la fabrication d'un territoire post-carbone;

Il s'agit d'interroger le territoire dans sa capacité à révéler une épaisseur historique et mémorielle, à dépasser les disciplines (notamment les sciences de l'environnement et de la création architecturale, urbaine et artistique), à croiser les échelles (du puits de mine au grand territoire), à révéler l'espace topographique (du sous-sol aux terrils, du sol naturel au sol transformé). La notion de paysage culturel évolutif et vivant au titre de laquelle le Bassin Minier est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, permet d'interroger des regards singuliers et des démarches de reterritorialisation post-minières.

- Constituer un centre de ressources sur les pratiques de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage dans le cadre d'un nouveau régime climatique.

Ce deuxième axe met en avant le rôle que les communautés locales peuvent jouer dans la (re)construction d'un projet local. En mettant l'habitant au centre du processus de projet, il s'agit d'explorer le territoire comme une construction sociale et non pas comme un produit issu tout

simplement de la pratique technique ou de la transformation productive. Il interroge les outils de projet de coproduction avec les communautés locales, les techniques participatives dans des contextes de territoires à réparer.

### 3- Réseaux internationaux sur le "post minier"

Cette chaire partenariale a pour ambition de s'inscrire dans un champ large de réflexions sur le "post-minier" largement développé à l'international. De nombreuses équipes de recherche travaillant sur ces types de territoires explorent des angles d'approche d'une grande diversité. Ils traitent, notamment des enjeux patrimoniaux, écologiques, paysagers, sociologiques ou artistiques et montrent comment ces situations ouvrent à des véritables innovations territoriales et disciplinaires.

Si la patrimonialisation représente bien évidemment un enjeu important comme en témoigne l'inscription de plusieurs sites (anglais, allemands, français, italiens, espagnols, belges...) au Patrimoine mondial de l'Unesco, ou l'existence de réseaux tels que le *European Mining Heritage Network*, les démarches consistent souvent à articuler la reconnaissance de lieux ou d'architectures d'exception ou déjà légitimés, avec des mémoires et de traces matérielles plus ordinaires, oubliées ou délaissées. Dans ce contexte, comme le souligne Marion Fontaine, les héritages miniers font l'objet de « deux tentations contradictoires » : d'un côté l'effacement des vestiges matériels et des stigmates de l'industrie ; de l'autre la sur-valorisation et la mise en scène des « restes ».

Inscrire la chaire Bassin minier dans des réseaux internationaux, permet de confronter des points de vue et des outils du projet, au travers notamment de l'organisation d'ateliers pédagogiques. Cela permet avant tout d'inscrire la recherche dans une dimension interdisciplinaire et comparative.

### Quelques références bibliographiques:

Fontaine Marion, « Visible/invisible. Ce qui reste des mines », dans *Réparer le monde* Techniques & Culture, 2016, sous la direction de Joulian, F., Tastevin, Y. P., & Furniss, J.. vol. 65-66, n° 1-2, p. 74-91.

Magnaghi Alberto, *Le projet local*, Sprimont (Belgique), Mardaga, 2003.

Magnaghi Alberto, *La conscience du lieu*, Editions Etérotopia, 2017.

Sorre Maximilien-Joseph, *Les Fondements de la géographie humaine. Tome 3 l'habitat*, Armand Colin et Cie, 1952.

[www.miningheritage.org/](http://www.miningheritage.org/)

### Bio-bibliographie :

**Béatrice Mariolle** est architecte, docteure en architecture, professeure TCAU à l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, chercheuse à l'UMR AUSser et chercheuse associée au LACTH. Ses recherches portent sur les transformations architecturales et environnementales des territoires en crise, particulièrement dans les quartiers populaires (les quartiers Label XX<sup>e</sup> siècle, le Grand Paris des quartiers populaires, Le Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais).

Elle est co-auteure de plusieurs ouvrages: *Densifier-dédensifier, penser les campagnes urbaines*, (avec Jean-Michel Leger, ed. Parenthèses, 2018), *Territoire Frugal La France des campagnes à l'heure des métropoles* (avec Francis Beaucire et Antoine Brès, Métis Presses 2017), *Subaglo en représentations* (2011) *Subaglo 2030* (2012) et *Subaglo 2030 et Tourisme. Grand Paris hors les murs* (2016) (avec Philippe Villien).

## Architecture, valorisation patrimoniale et développement territorial dans le Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais

**Noémie Devaux, architecte, doctorante au LACTH**

Le sujet de cette recherche autour du Bassin Minier est né de la découverte de ce territoire et de ces enjeux lors d'un stage à la DRAC des Hauts-de-France et centré sur l'Engagement de l'État pour le Renouveau du Bassin Minier.

Il se décompose selon trois axes de travail :

-Tout d'abord la volonté d'un rassemblement et d'une production de connaissances du point de vue de l'architecture : celle-ci se trouve au cœur des questionnements et des enjeux du devenir du Bassin Minier, bien qu'elle ne soit encore que très peu présente de la littérature scientifique et les études actuelles. Il s'agira donc au cours de ce travail de recherche de produire un corpus de connaissances renouvelées sur le Bassin Minier au prisme de l'architecture et du projet d'architecture. Ces connaissances seront le support d'un décryptage du territoire, afin de rechercher ce qui compose le Bassin Minier, ce qui fait son essence et sa richesse, afin de poser la question suivante : comment définir le territoire du Bassin Minier, son identité par le prisme de l'architecture ?

-Ensuite un regard critique et analytique sur l'inscription Unesco pour le territoire :

en effet, sur un territoire à l'histoire si forte et aux besoins de renouveau si présents, comment peut-on lier préservation et innovation ? Quelle peut être dans cette volonté d'innovation et d'évolution, la place de l'inscription Unesco, mais également ses atouts et ses contraintes ?

Car c'est là l'un des enjeux principaux du Bassin Minier : préserver et valoriser son patrimoine issu de l'histoire minière tout en inventant et en innovant pour son devenir.

L'inscription Unesco du territoire du Bassin Minier constitue donc pour cette recherche un axe de travail majeur, car il interroge à la fois le territoire, ses enjeux et les problématiques qui lui sont propres, mais également l'Inscription en elle-même.

Il s'agira donc d'explorer le paradoxe contenu dans la notion d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco : elle peut tout autant être le moteur de nouvelles dynamiques que celui de volontés de préservation. Dans cette dualité de l'impact potentiel d'une inscription, il s'agit de trouver des équilibres qui permettent de poursuivre une évolution indispensable tout en donnant au Bien inscrit la protection et la valorisation nécessaire à sa préservation. Se posent ainsi de nouvelles questions qui sont autant de pistes à explorer pour ce travail de recherche :

Dans ce contexte, que signifie protéger et valoriser un paysage culturel évolutif vivant ?

Comment appréhender l'Inscription afin qu'elle soit non pas une muséification du territoire mais un outil de développement ?

-Et enfin l'apport spécifique des outils de l'architecte :

Le troisième angle d'approche de ce travail de recherche sera donc axé autour des outils de l'architecte, de l'apport de ses connaissances du processus de conception et du projet d'architecture comme outils d'exploration. Cette approche pourra se faire par l'étude et le suivi de plusieurs opérations réalisées ou en cours dans le Bassin Minier, afin d'analyser les démarches choisies, les processus à l'œuvre et les choix architecturaux. L'approche du territoire par les terrains d'étude, par le projet, permettra d'enrichir le sujet du point de vue de l'architecte. Cela questionne à la fois la manière dont l'architecte, par la maquette, le dessin ou la cartographie, peut appréhender le territoire, mais aussi la façon dont le projet peut permettre de produire de la connaissance.

Ce projet de thèse a donc pour ambition de replacer l'architecture au cœur des problématiques déjà présentes sur le territoire complexe et riche du Bassin Minier, afin de poser cette question :

Que signifie innover et inventer dans ce contexte tout à la fois de faiblesse socio-économique et d'hyper-patrimonialisation ? Mais également : et l'architecte dans tout ça, quel rôle peut-il tenir dans cette démarche d'innovation ?

**Bio-bibliographie :**

**Noémie Devaux** est architecte, doctorante en 1ère année au laboratoire LACTH à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (ED SHS Lille 3), sous la co-direction de Franck Vermandel et Béatrice Mariolle. Sa recherche, intitulée « Architecture, valorisation patrimoniale et développement territorial dans le Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais », porte sur la dimension architecturale dans les problématiques sociales, patrimoniales et territoriales du Bassin Minier, et ce par une réflexion sur le rôle de l'architecte et du projet d'architecture dans le développement de ce territoire.